

CAEM - Plan de reprise d'activité Protocole sanitaire – Mai 2021

Version du 18 mai 2021

Préambule :

Pour la rentrée de septembre 2020, le CAEM reprend ses activités de cours et ateliers en suivant les préconisations données par le ministère de la culture « **Guide d'aide à la continuité d'activité en contexte épidémique – 12 mai 2021** »

MESURES RECOMMANDEES POUR L'EXERCICE DES PRATIQUES ARTISTIQUES PROFESSIONNELLES ET AMATEURS

1 - INSTRUMENTS DE MUSIQUE

- Concernant les instruments de musique, la Chambre Syndicale de la Factice Instrumentale a publié un guide détaillé d'entretien. Le guide est consultable en ligne, il sera mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution des connaissances et des études sur ces questions : <https://www.csfi-musique.fr/item/180-coronavirus-covid-19>
- Pour les claviers et les instruments partagés, il est recommandé un nettoyage des mains avant et après l'utilisation de l'instrument et de nettoyer les touches avant et après son utilisation.
- Les condensats des instruments à vent doivent être évacués à l'aide de lingettes mises à disposition puis éliminées dans un réceptacle dédié. L'application de gel hydro alcoolique est nécessaire avant et après cette opération. L'hétérogénéité des situations de pratique instrumentale ou vocale (enseignement, grands ensembles, musique de chambre, musiques actuelles) font que ces mesures doivent tenir compte de la réalité des pratiques avec pour objectif de minimiser les risques. L'analyse des risques doit également prendre en compte la relation avec le public.

2 - PUPITRES ET PARTITIONS

- Privilégier le matériel numérique. Les partitions doivent être à usage personnel autant que possible. Elles doivent sinon être plastifiées et désinfectées après chaque utilisation.
- Si une personne est chargée de tourner les pages d'une partition, elle doit être particulièrement sensibilisée au risque biologique et respecter scrupuleusement les mesures barrières (désinfection des mains avant et après la représentation).
- Après une répétition/concert, les pupitres et autres surfaces de travail à proximité des instruments à vent doivent être nettoyés, y compris les écrans de protection éventuels.

3 - RESPECT DES GESTES BARRIERES

7.4.3	RESPECT DES GESTES BARRIERES	DISTANCIATION PHYSIQUE	PORT DU MASQUE
PRATIQUE INSTRUMENTALE (HORS VENTS)	Pratique professionnelle, semi-professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Entre deux musiciens : 1,5 mètres Distance radiale : 1,5 mètres (rayon du cercle autour du musicien) 	Si la distance est inférieure à 1,5 mètres, le port du masque est recommandé en répétition, mais pas en représentation.
	Pratique non professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Entre deux musiciens : 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> Le port du masque est obligatoire
PRATIQUE INSTRUMENTALE (INSTRUMENTS A VENTS)	Pratique professionnelle, semi-professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Distance Radiale : 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> Le port du masque est incompatible par essence avec la pratique. Il sera obligatoire dès lors que le musicien ne joue pas.
	Pratique non professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Distance radiale : 2 mètres 	

			<ul style="list-style-type: none"> Les autres musiciens portent un masque et doivent se tenir à au moins 2 mètres du musicien à vent
ORCHESTRES	Toutes pratiques confondues	Fosse : Pour les orchestres jouant en fosse (ouverte ou fermée), le travail en fosse est pour l'instant à aborder au cas par cas en lien avec un médecin du travail et les représentants du personnel. Plein air : Pour les orchestres jouant en plein air, les distances entre les instruments à vent demeurent de 2 mètres et à 1 m entre les autres musiciens (s'ils portent le masque).	
PRATIQUE VOCALE	Pratique professionnelle, semi-professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Distance radiale : 2 mètres Une disposition en ligne est recommandée. Il est recommandé d'organiser un décalage s'il y a plusieurs rangs. Ecran de protection dans l'axe (plexiglass) si possible 	<ul style="list-style-type: none"> Le port du masque est recommandé en répétition mais pas en représentation.
	Pratique non professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Distance radiale pour les ensembles vocaux : 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> Le port du masque est obligatoire pour le chant choral, individuel et en formation musicale
AUTRES ACTEURS DU TRAVAIL ARTISTIQUE	Enseignant	<ul style="list-style-type: none"> Distance avec les musiciens : 2 mètres pendant les répétitions. Distance avec les chanteurs : au moins 3 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> Le port du masque est obligatoire
	Chef d'orchestre	<ul style="list-style-type: none"> Distance en représentation : 1,5 mètres si la scène ne permet pas une distanciation de 2 mètres. Distance en répétition : de 5 mètres selon la taille des locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Le port du masque est recommandé en répétition, et peut exceptionnellement ne pas être porté lors des représentations.
	Chef de chœur (la distance maximale est recommandée dans le cas où il dirige un ensemble vocal face au chœur en formation concert et sans mise en espace)	<ul style="list-style-type: none"> Distance avec les chanteurs : 5 mètres minimum Un écran de protection peut être utilisé en complément. 	
	Technicien, accompagnateur, parent...	<ul style="list-style-type: none"> Pour les techniciens : 2 mètres sauf exceptionnellement pour des actions indispensables qui nécessitent une proximité de moins de 2 mètres. Autres personnes : 3 à 5 mètres selon la taille des locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Le port du masque est obligatoire. Il devra être régulièrement changé, surtout si les salariés concernés sont amenés à fournir des efforts.

PHASAGE DE LA REPRISE DES ACTIVITES CULTURELLES TOUS PUBLICS

Ces préconisations sont évolutives suivant la situation sanitaire, elles devront être actualisées une fois les informations stabilisées. **La durée de chaque phase est à titre indicatif et susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire.**

Type d'ERP ou d'activité	Etapas		
	Etape 1 = 19 mai	Etape 2 = 9 juin	Etape 3 = 30 juin
Type R et type L : Etablissement d'enseignement (conservatoires, écoles de danse...)	<p>Reprise de l'enseignement en présentiel pour tous les publics des conservatoires (professionnels, formations délivrant un diplôme professionnalisant, classes à horaires aménagés, série TST théâtre, musique et danse, 3ème cycle, cycle de préparation à l'enseignement supérieur...).</p> <p>Danse : pas de reprise pour les majeurs non prioritaires ; reprise pour les mineurs</p> <p>Art lyrique : reprise en pratique individuelle et protocole renforcé</p> <p><u>Pour spectateurs</u> : avec jauge à 35% de l'effectif ERP et plafond de 800 personnes par salle.</p>	<p>Danse : reprise de la danse pour les majeurs non prioritaires sans contacts, jauge de 35% de la classe.</p> <p>Art lyrique : exercé en pratique individuelle et protocole renforcé.</p> <p><u>Pour spectateurs</u> : avec jauge de 65% de l'effectif ERP et plafond de 5 000 personnes par salle.</p> <p>Possibilité du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.</p>	<p>Danse : reprise de toutes les activités (individuelle et collective) et protocole adapté.</p> <p>Art lyrique : reprise de toutes les activités et protocole adapté.</p> <p><u>Pour spectateurs</u> : jauge de 100% de l'effectif ERP.</p> <p>Possibilité du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.</p>

Protocole sanitaire CAEM

(version 18 mai 2021)

Listes des mesures obligatoires pour toutes les personnes qui viendraient dans les locaux du CAEM : salariés, bénévoles, élèves et parents d'élèves.

A partir du 19 mai 2021, le CAEM a prévu un protocole sanitaire permettant l'utilisation des locaux dans le respect des consignes gouvernementale et des précautions spécifiques à l'enseignement musical.

➤ Règles générales :

- La distance minimum à respecter entre deux personnes est d'1 mètre dans les espaces communs.
POUR LA PRATIQUE MUSICALE, LA DISTANCE ENTRE LES ELEVES EST DE 2M MINIMUM.
- Tout contact physique est interdit (poignée de main, embrassade...)
- Port du masque obligatoire dans l'entrée et les couloirs.
- Port du masque obligatoire dans les salles de cours à partir de 6 ans. Excepté pour les instruments à vent.
- Se laver les mains est obligatoire en entrant dans les locaux ou avant d'entrer dans la salle où l'on va travailler, puis régulièrement.
- Nettoyage des poignées de portes au moins 2 fois par jour avec un produit virucide. Ce nettoyage sera effectué par les professeurs qui occupent la salle. Ils devront enregistrer quotidiennement leur action de nettoyage sur la fiche d'enregistrement prévue à cet effet, dans chaque salle.
- Affichage des consignes dans toutes les salles et dans les couloirs.
- Les élèves doivent venir avec leur matériel de protection (masque) ainsi que leur instrument (excepté piano) – apport de ses baguettes pour la batterie, leurs stylos ou crayons personnels.
- Pour les cours de piano, la salle sera équipée de 2 pianos, un pour l'élève et un pour l'enseignant, De plus, le clavier du piano des élèves sera désinfecté entre 2 cours.

- Les lingettes et masques jetables sont à jeter dans un sac en plastique destiné à ces déchets. Ils devront être fermés et conservés 24h avant d'être mis dans les ordures ménagères.
- Les sols des salles et des couloirs seront nettoyés 2 fois minimum par semaine. Lundi matin et jeudi soir par la femme de ménage. Elle utilisera un produit nettoyant aux normes EN 14476, virucide type SANYTOL).

➤ **Personnes autorisées à entrer au CAEM :**

Seuls les élèves, et parents d'élèves sont autorisés à entrer dans les locaux. Les bénévoles du CAEM seront autorisés lorsqu'ils ont une mission programmée par la direction ou le bureau.

➤ **Sens de circulation dans les locaux et zones d'attente :**

- L'entrée au CAEM se fera par la porte principale et l'accès au premier étage par l'escalier en face du secrétariat.
La sortie se fera par l'issue de secours situé après la porte coupe-feu.
Un traçage au sol indiquera le sens de circulation.
- Les élèves devront attendre devant la porte de leur salle que le professeur les fasse entrer, une fois que l'élève précédent est parti.
Seuls les profs ouvrent et ferment les portes et les fenêtres.

➤ **Utilisation des salles de cours :**

- Toutes les salles de cours pourront être utilisées en suivant les consignes d'effectif liées à leur surface.
- Effectifs autorisés par salle.
 - Salle 2 (30 m²) : **7 personnes**
 - Salle 11 (47 m²) : **11 personnes**
 - Salle 12 (49 m²) : **12 personnes**
 - Salle 13 (51 m²) : **12 personnes**
 - Salle 14 (61 m²) : **15 personnes**
 - Salle 21 (50 m²) : **12 personnes**
- Les salles devront avoir été réservées sur le planning par les professeurs

➤ **Nettoyage des salles :**

- Les sols des salles seront nettoyés 2 fois, au minimum, par semaine avec les produits nécessaires à la désinfection. Cette mission est assurée par la femme de ménage du CAEM. Utilisation d'un produit nettoyant aux normes EN 14476, virucide type SANYTOL)
- Les poignées de portes, et de fenêtres, les interrupteurs et le matériel utilisé pendant les cours (pupitre, chaises, ...) seront nettoyés par les professeurs entre 2 cours, à l'aide d'un produit nettoyant aux normes EN 14476, virucide type SANYTOL).

➤ **Nettoyage des couloirs et hall d'entrée et sanitaires :**

- Les sols des couloirs et halls seront nettoyés 2 fois, au minimum, par semaine avec les produits nécessaires à la désinfection. Cette mission est assurée par la femme de ménage du CAEM. Utilisation d'un produit nettoyant aux normes EN 14476, virucide type SANYTOL)

➤ **Aération des salles :**

- Les salles doivent être aérées toutes les 3 heures pendant 15min.
- Privilégier le cours avec une ou 2 fenêtres ouvertes à chaque fois que cela est possible

➤ **Enregistrement des actions de nettoyage et aération des salles :**

- Une feuille d'enregistrement des nettoyages et aérations devra être signée par chaque professeur une fois par jour. (en notant les opérations effectuées).
- Ces feuilles d'enregistrement sont récupérées par le secrétariat, pour traçage des opérations, en fin de chaque semaine et renouvelées.

➤ **Utilisation des sanitaires :**

- Lavage des mains avant et après l'utilisation des WC.
- Désinfection par l'utilisateur, après chaque passage avec les lingettes disponibles (poignées de portes, chasse, cuvette).

➤ **Utilisation du secrétariat :**

- L'accès du secrétariat est réservé aux personnes qui en ont les clés.
- La secrétaire ne pourra accueillir qu'une famille à la fois, l'attente doit se faire à l'extérieur. Les inscriptions se feront sur rendez-vous.
- Lavage de main en arrivant et en partant.
- Port du masque obligatoire
- Nettoyage du matériel utilisé avec le matériel mis à disposition.

CONSIGNES D'ACCUEIL POUR LA REPRISE DES COURS

Reprise des cours et ateliers - Mai 2021

CONSIGNES GÉNÉRALES



Lavage des mains obligatoire avant et après chaque cours



Port du masque obligatoire dans l'établissement (à partir de 6 ans),



Distanciation : 1 mètre minimum entre deux personnes, en permanence

SÉANCES DE COURS / RÉPÉTITIONS



Pendant le cours, toute personne à partir de 6 ans, doit porter un masque et respecter la distanciation physique, sauf pour la pratique des instruments à vent.



Distanciation : 2 mètres minimum entre les musiciens



Pas de prêt ni d'échange de matériel personnel dans le cours.



Ne pas toucher inutilement les instruments ou le matériel



Nettoyage des surfaces de contact après chaque élève
(claviers, sièges, pupitres, poignées de porte...)



Aération de la salle à chaque fin de cours,
et au moins 15 minutes toutes les 3 heures

Affichage :



COMMENT BIEN SE LAVER LES MAINS ?

Se laver correctement les mains permet de limiter la transmission des infections. Il est recommandé de se laver les mains plusieurs fois par jour.

Avec du savon et de l'eau

40 à 60 sec.



1. Mouillez vos mains abondamment et appliquez du savon sur toute la surface de vos mains.

Avec une solution hydro-alcoolique

20 à 30 sec.



1. Remplir la paume d'une main avec du gel hydro-alcoolique.

Frictionnez



2. Paume contre paume.



3. Le dos de vos mains avec un mouvement d'avant en arrière.



4. Les espaces interdigitaux paume contre paume les doigts entrelacés en exerçant un mouvement d'avant en arrière.



5. Le dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées.



6. Le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite et vice versa.



7. La pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche et vice versa.



8. Rincer vos mains à l'eau.



9. Sécher vos mains avec une serviette à usage unique.



10. Fermer le robinet à l'aide de la serviette et la jeter.



11. Vos mains sont sèches et propres.